

Vie Associative

REF : DVAR12017003

Signataire : CS/MD

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers

EXPOSE :

La bourse du travail est une association de syndicats, en application des articles L2133-1 et suivants du Code du travail.

La Bourse du travail regroupe des syndicats professionnels régulièrement constitués pouvant se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

La Bourse du travail a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par ses statuts. Elle concourt au développement social de la commune en poursuivant un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés et des salariés de la ville.

La commune met à disposition de la Bourse du travail dans le cadre d'une convention spécifique des locaux d'une superficie de 448,3m² situés au rez-de -chaussée du 92 avenue Victor Hugo. L'aide procédant de cette convention de mise à disposition est évaluée annuellement à 125 217€ correspondant à la valorisation des locaux mis à dispositions et des charges afférentes prises en charge par la commune (taxe foncière, taxe sur les bureaux, fluides, téléphone).

Par ailleurs, les organismes de droit privé à but non lucratif peuvent recevoir des subventions des collectivités locales lorsque leur activité présente un intérêt local.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour l'année 2017 et d'approuver l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention d'un montant de 73 000€.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

**Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales**

Vie Associative

REF : DVARI2017003

Signataire : CS/MD

**OBJET : Convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la
commune d'Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000€ ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 1 1111-2 ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de subvention entre la Commune et la Bourse du travail d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt local pour les administrés des actions de la Bourse du travail d'Aubervilliers ;

Considérant que la Bourse du travail concourt au développement social de la Commune ;

Considérant que la Commune met à disposition de la Bourse du travail dans le cadre d'une convention spécifique des locaux d'une superficie de 448,3m² situés au rez-de chaussée du 92 avenue Victor Hugo ;

Considérant que l'aide procédant de cette convention de mise à disposition est évaluée annuellement à 125 217€ correspondant à la valorisation des locaux mis à dispositions et des charges afférentes prises en charge par la Commune (taxe foncière, taxe sur les bureaux, fluides, téléphone) ;

Considérant que par ailleurs, les organismes de droit privé à but non lucratif peuvent recevoir des subventions des collectivités locales lorsque leur activité présente un intérêt local ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer la convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers pour l'année 2017, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

APPROUVE le versement d'une subvention de 73 000€ à la Bourse du travail.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal sur l'imputation 6574/306.

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/03/2017
Publié le : 24/03/2017
Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

